

connu sous le nom de Conseil du service de placement du Canada est composé de délégués des ministères fédéraux du Travail et du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, des gouvernements provinciaux, de l'Association des manufacturiers canadiens, de l'Association canadienne des industries du bâtiment, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, de l'Association des employés de chemins de fer du Canada, des Fraternités des cheminots canadiens, de l'Association des marchands de bois canadiens, du Conseil canadien de l'Agriculture et enfin, de l'Association des Vétérans de la grande guerre. Aux sept réunions annuelles de ce Conseil, dont la dernière eut lieu les 9-10 septembre 1925, différentes recommandations et suggestions relatives aux modalités du fonctionnement des bureaux de placement, ont été adoptées et soumises au ministre.

Opérations des bureaux de placement.—La statistique des activités des bureaux locaux est colligée et compilée par la Section de l'Emploiment du ministère du Travail. On trouvera dans le tableau 12 ce qui se rapporte aux emplois vacants, aux demandes de travail et aux placements effectués par ce service chaque année, depuis mars 1919. Pendant les trois premiers trimestres de 1925, des demandes de travail ont été faites par 433,363 personnes; les offres d'emplois se dénombreraient par 355,805 et 327,127 places ont été procurées; pendant la même période de 1924 on comptait 391,128 demandes de travail, 325,087 offres d'emplois et 285,901 placements.

Dans les provinces de la Colombie Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de Québec, les placements furent plus nombreux pendant les neuf premiers mois de 1925 qu'en 1924, mais ce fut le contraire dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Dans les provinces des prairies, ce surcroît d'activité fut la conséquence d'un plus grand besoin de main-d'œuvre agricole. On remarquera que dans la Colombie Britannique, le nombre des placements dépasse celui des emplois vacants; ceci s'explique par le fait que l'on embaucha, dans cette province, des ouvriers agricoles pour aller faire la moisson dans la Saskatchewan et l'Alberta.

La relation entre les emplois vacants et les demandes de travail fut légèrement plus basse entre janvier et septembre 1925 que pendant les mois correspondants de 1924, tandis que la relation entre les placements et les demandes de travail était quelque peu plus haute pour 100 personnes sans travail inscrites. Durant les neuf premiers mois de 1924 pour 100 demandes d'emploi on comptait 83 emplois vacants et 73 embauchages; durant les mois correspondants de 1925, ces 100 sans-travail ne disposaient plus que de 82 emplois vacants, donnant lieu à 75 embauchages.

Voyages à prix réduits.—Dans le but de faciliter le déplacement des ouvriers contraints de travailler hors du lieu de leur résidence, le service de placement a conclu avec la presque totalité des membres de l'Association des Voyageurs du Canada un arrangement lui permettant de faire voyager les ouvriers qu'il envoie au loin, au tarif réduit de 2.7 cents par mille; ce tarif donne droit à un billet de seconde classe et ne s'applique qu'aux voyages ne coûtant pas plus de \$4. En l'année 1923, 47,310 ouvriers ont bénéficié de ces voyages à prix réduit, parmi lesquels 28,942 n'ont pas franchi les limites de leur province et 18,368 sont allés travailler dans d'autres provinces. En 1924, le nombre des bénéficiaires de ce tarif est descendu à 32,357, dont 17,698 voyageant dans leur province et 14,659 en ayant franchi les limites. Entre janvier et septembre 1925, il fut distribué 28,667 billets de cette nature, dont 12,982 permettant de circuler dans la province et 15,685 autorisant leurs détenteurs à voyager dans d'autres provinces.